

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2006

---

TRANSPARENCE ET SÉCURITÉ EN MATIÈRE NUCLÉAIRE - (n° 2943)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 91 Rect.

présenté par  
M. Venot, rapporteur  
au nom de la commission des affaires économiques

-----

### AVANT L'ARTICLE 22

Dans l'intitulé du chapitre III du titre IV, substituer au mot :

« matières »,

le mot :

« substances ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination rédactionnelle.